

REGLEMENT DU MUR D'ESCALADE DU CAS SION

40 voies verticales à bien déversantes, entre le 4a et le 8a (hauteur 10 à 12 mètres)

Tout membre du CAS Sion qui utilise le Mur d'Escalade du CAS Sion s'engage à respecter les points ci-dessous.

Chaque grimpeur utilise le mur sous sa propre responsabilité.

Accessibilité et horaires

- **Le mur n'est utilisable que si un détenteur d'une clé permanente ou d'une clé empruntée s'y trouve, aux horaires suivants :**

➤ Le lundi de 18h à 22h.

De fin septembre à début avril la salle est réservée par le cours de gym jusqu'à 19h30.

➤ Du mardi au vendredi de 18h à 22h

De début décembre à fin mars la salle est réservée jusqu'à 19h15 par l'AJ du CAS Sion.

➤ Le samedi et le dimanche de 9h à 22h

- **Le mur est utilisable par les membres du CAS Sion uniquement.**

Il est gratuit. Il n'est pas destiné à une utilisation professionnelle.

- Un membre du club qui n'est pas « connu » en tant que participant +/- régulier aux activités du programme ou qui est membre de l'OJ du CAS Sion **doit prendre sa carte de membre du CAS** avec lui. On pourrait la lui demander.

En cas de doute, les détenteurs de clés doivent vérifier que les grimpeurs sont bien membres du CAS Sion. Si ce n'est pas le cas, leur demander de s'affilier au club ou de ne plus revenir.

- **Le soir « officiel » d'escalade est le mercredi de 18h à 21h (de début novembre à fin mars).**

- **Le CAS Sion est autorisé à accéder au mur de grimpe tous les soirs de la semaine aux horaires définis.**

Le club d'Athlétisme est co-utilisateur de la salle. Avec les mêmes droits d'accès.

Le club de Tchouckball est autorisé à utiliser la salle par le CAS Sion dans la mesure où leurs activités ne perturbent pas l'espace de grimpe (c'est-à-dire le pied du mur).

Les autres potentiels utilisateurs ne sont pas prioritaires. Mais une cohabitation en bonne intelligence est de rigueur.

Si d'autres utilisateurs occupent la salle, leur rappeler que le CAS Sion est prioritaire dans la salle.

- Hors de cet horaire, une autorisation d'accès aux clefs d'emprunt pourra être attribuée à des membres du CAS s'ils sont connus de la « Commission Mur d'escalade » et qu'ils satisfont aux critères de fiabilité et de sécurité dans l'utilisation du mur et des infrastructures (venir à quelques soirs officiels pour se faire connaître si nécessaire) ; une formation à l'utilisation sera organisée.
- Les détenteurs de clés peuvent annoncer leur présence dans la salle, et l'ouverture de celle-ci, en utilisant le site du club. Ce serait sympa de le faire. Possible ainsi de savoir éventuellement si la salle est accessible.
- **En cas de mauvais temps, les samedis et dimanches, de 9h à 14h, le mur est réservé en priorité aux activités « adultes », OJ et AJ figurant sur les 3 programmes officiels.**

Règlement lié à la sécurité

- Contrôlez le nœud de celui qui grimpe et l'assurage de celui qui assure.
- Ne dépassez pas la ligne rouge sans l'usage de la corde.
- Connaître son moyen d'assurage et l'utiliser correctement.
- Assurez depuis le pied du mur (risque de chute au sol).
- Clipez toutes les dégaines et parer le grimpeur jusqu'à la 1^{ère} dégainé.
- Clipez la dégainé en ayant le plus possible le baudrier à sa hauteur (éviter la chute au sol).
- Laissez peu de mou sur les 3 ou 4 premières dégaines (risque de chute au sol).
- Une pharmacie se trouve dans le local du matériel.
- **Chacun se doit de mettre en garde un autre grimpeur s'il constate une erreur dangereuse.**

Vestiaires + WC

A gauche en entrant dans le bâtiment.

Il est interdit d'entrer dans la salle de gym en chaussures d'extérieur.

Il est obligatoire d'utiliser les vestiaires pour se changer et y laisser ses chaussures (pas de dépôt dans le couloir).

Accès au mur : ressortir des vestiaires et utiliser l'entrée principale de la salle de gymn n° 4.

Protection du sol

Les tapis dressés contre le mur sont posés au pied du mur (cadenas). Si plus de 10 de grimpeurs utilisent le mur, la bande blanche de protection de sol qui se trouve dans le local du matériel doit être dépliée juste derrière les tapis (espace de dépôt de matériel...).

Cordelettes blanches

Le mur est aussi utilisé par les classes du Centre Professionnel ; les cordelettes blanches sont utilisées par les profs pour placer les moulinettes.

- Les cordelettes sont retirées pour grimper et remises en place dès que la voie n'est plus grimpée, au plus tard à la fin de chaque séance d'escalade.
- Au moment où une voie n'est plus grimpée, **avant de retirer la corde**, attacher la cordelette blanche en bout de corde et tirer celle-ci à travers les dégaines. Fixer la boucle de l'extrémité de la cordelette dans le mousqueton fixé au bas de la ligne de spits.

Magnésie

- Seule la **magnésie liquide** est autorisée.
- Secouer le tube avant usage. **Attention de bien la laisser sécher sur les mains avant de grimper !!!**

Le CAS Sion vend sur place, par les membres de la « Commission Mur d'Escalade », des tubes rechargeables de magnésie liquide artisanale (excellente...). Le lundi soir dans tous les cas, d'autres soirs selon le hasard...

Tube plein la 1^{ère} fois : 10 francs Recharge (+/- 200ml) : 6 francs (même volume dans le commerce : 12 à 18 francs)

Emplacement

Le mur d'escalade se situe à la rue de la Blancherie 60 ou 61 à Sion. **Parking** gratuit au nord et au sud du bâtiment.



Flèche rouge : Entrée bâtiment.

Losange bleu : Gare de Sion.

Durée du trajet à pied : 10 min

REGLEMENT LIE A LA « CLE DE LIBRE ACCES »

- Les membres de la « Commission Mur d'Escalade » du CAS Sion décident de l'octroi de la carte d'accès aux clefs d'emprunt (carte avec photo) aux membres du club qui satisfont aux critères de fiabilité et de sécurité. Il faut être connu de la « commission » et avoir été initié au fonctionnement de la salle.
- Il faut s'inscrire « en ligne » sur le site du CAS Sion et y mettre une photo (qui ne sera utilisée que pour la carte)
Le webmaster enverra ensuite par mail les modalités d'inscription aux personnes autorisées.
La carte sera ensuite remise au détenteur.
- La carte personnelle attestant ce droit doit être présentée pour retirer une clé au magasin Aperto de la gare de Sion (ouvert de 6h à 22h, 7 jour sur 7).
- Pour ne pas surcharger l'Aperto (et ainsi mettre en danger le dépôt de la clé...), il faut d'abord vérifier si le mur est déjà « ouvert » et jusqu'à quelle heure (sur le site du CAS Sion ou en allant à la salle même) ; ensuite seulement, si nécessaire, aller chercher une clé à l'Aperto.
15 minutes aller-retour à pied, moins en trot', à vélo ou en voiture...
- La clé est reçue sur présentation de la carte personnelle à la caisse du magasin et après avoir rempli et signé la feuille d'emprunt de la clé.
- Tout détenteur de clé « libre accès » s'engage à respecter et à faire respecter le règlement aux autres grimpeurs.
- Tout détenteur de clé respecte scrupuleusement la « check-list » affichée dans le local du matériel et fixée à la clé d'emprunt.
- La « clé de libre accès » ne peut être transmise qu'à un autre détenteur de la carte de retrait à l'Aperto, sans quoi le bon usage de la salle n'est pas garanti. Chacun s'engage à respecter ce principe !

« Check-list » pour l'utilisation du mur d'escalade du CAS Sion

- **En arrivant :**

Ouverture des portes + ouvrir les 2 vestiaires H + F (le week-end, vérifiez que l'entrée reste ouverte...)
Armoire « lumière ».

Local matériel :

- déclenchez l'alarme incendie (chaque 4 heures) + activez la minuterie de rappel...
- y prendre les 2 clés de cadenas pour libérez les matelas du pied du mur + la cale pour tenir la porte ouverte.
- y prendre la bande de protection du sol à placer derrière les matelas (si plus de 10 grimpeurs).
- placez la sangle devant la porte percée pour « freiner » l'accès depuis les vestiaires.
- retirez les cordelettes blanches des dégaines, si nécessaire.

**Tout détenteur d'une clé s'engage
à respecter et à faire respecter les règles de sécurité
et de fonctionnement de la salle.**

En cas d'urgence technique seulement
on peut appeler Johnson Controls (gestion de la salle) **079 172 97 60**

S'il y a déclenchement de l'alarme incendie par erreur
appelez immédiatement les pompiers 118.
Donner le nom + prénom, indiquer l'adresse de la salle (Rue St Hubert 2)
signaler l'erreur à un responsable du CAS Sion.

- **En quittant la salle (pour le dernier détenteur de clé présent...)**

Remettre en place les cordelettes blanches (pour les profs de l'école).

Rangez les tapis, cadenassez les 2 sangles des matelas.

Rangez la protection de sol dans le local du matériel.

Eteignez et verrouillez l'armoire « lumières ».

Local du matériel :

- accrochez les 2 clés de cadenas + la minuterie + la cale et décrochez la sangle de la porte percée
- faire partir les grimpeurs
- **verrouillez les vestiaires et la porte du bâtiment s'il n'y a plus d'autres utilisateurs de la salle.**
- le même jour ou au plus tard le lendemain matin (si après 22h), rapportez la clé à l'Aperto. Signez le retour de la clé sur la feuille d'emprunt.